



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Regu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20251002-2025_90-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/09/2025

<p>Date de convocation : 17.09.2025</p> <p>Date de publication : 19.09.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le vingt cinq septembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf : arrêté municipal en date du 16 septembre 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p>	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°90-2025-DF-RK

Objet : Ecole Elémentaire du Centre - Demande de subvention exceptionnelle – Modification de ladite délibération, transmises le 27 septembre 2025, erreur matérielle

Monsieur le Maire informe que la Coopérative de l'Ecole Elémentaire du CENTRE **et non Ecole Elémentaire du CENTRE (Cf : délibération transmise le 27 septembre 2025)** a organisé une sortie au Futuroscope les 26 et 27 mai 2025.

Ce voyage à destination des 3 classes de CM1/CM2, soit un total de 54 élèves, s'inscrit dans le programme pédagogique.

En effet, il avait pour but d'offrir aux élèves une expérience enrichissante et ludique autour des thématiques scientifiques, technologiques et culturelles :

- Développer la curiosité scientifique à travers des attractions basées sur des phénomènes naturels et technologiques.
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux avancées technologiques.
- Stimuler l'imagination et la créativité grâce à des expériences interactives et immersives.
- Renforcer l'autonomie et la responsabilité des élèves dans un cadre collectif.

VU la demande de subvention exceptionnelle de ladite coopérative en date du 1er février 2025, ainsi qu'au dépôt des pièces justificatives le 15 juin 2025.

VU l'avis favorable de la commission en date du 02 septembre 2025

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 100.00€, à la Coopérative de l'Ecole Elémentaire du Centre ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, compte 65748

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

